

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 06 mars 2026

Date de convocation : 19 février 2026

Nombre de membres

- ✕ 20 en exercice
- ✕ 18 présents et représentés
- ✕ 18 votants

L'an deux mil vingt-six, six mars à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoît (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX) à M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. PIERRAT Benoît (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. VALDENAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY).

2026/16. Contrat collectif « Action Sociale » : Lancement au bénéfice des collectivités et agents du département des Vosges dont le CDG88

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu les articles L2123-1, R2123-1 (modifié par le Décret n°2021-357 du 30 mars 2021) à R2123-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant la définition de l'action sociale à l'article L.731-1 du Code Général de la Fonction Publique : L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Considérant la mission du CDG à l'article L.452-42 du Code Général de la Fonction Publique : Sur demande des collectivités et établissements, situés dans leur ressort territorial, les Centres de Gestion peuvent assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

Considérant que la mise en place d'un contrat-groupe « Action Sociale » permettra aux agents des collectivités adhérentes de bénéficier d'avantages sociaux améliorant leurs conditions de vie. C'est un avantage social qui permet de renforcer l'attractivité dans les collectivités territoriales mais aussi de fidéliser les agents. Ce contrat sera complémentaire aux autres avantages sociaux tels que les contrats de Prévoyance et de Mutuelle Santé.

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- **Valident le lancement d'une consultation ayant pour objet la désignation d'un prestataire pour le contrat-cadre d'action sociale à date d'effet du 1^{er} janvier 2027 pour une durée de 4 ans.**
- **Confient au président le soin de réaliser les opérations de lancement de la consultation (création du cahier des charges et publication).**

Date d'effet de la délibération : 06/03/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa),
et de la publication le 10/03/2026